



Note d'Information n° 3
Comité Départemental du Pas de Calais
Commission Départementale des Officiels



Objet : Gestion des Arbitres Club , Officiels club

Saison 2020/2021 Date : 15/10/2020

Signataire : Pascal ROBILLART

Ce début de saison a été l'occasion de vérifier la situation des officiels club dans FBI.

Rappel sur les conditions médicales :

ARBITRE CLUB :

Joueur moins de 35 ans : licence avec certificat médical médecin de famille

Joueur de plus de 35 ans (au 1^{er} janvier de la saison en cours) : Dossier médical par médecin agréé FFBB + ECG au repos (**Conclusion médicale à transmettre à la Commission des Officiels**)

Si pas Joueur : Dossier médical par médecin agréé FFBB + ECG au repos (**Conclusion médicale à transmettre à la commission des Officiels**)

Sur les dossiers E-licence, la case « arbitrer 5x5, 3x3 » n'a parfois pas été cochée.

Au regard de ces informations, des situations d'Arbitre Club ont été invalidées, et ils ne pourront être désignés sur les rencontres.

FORMATION :

Les arbitres club mineurs sont formés par le club (formateur licencié : arbitre, joueur, entraîneur..). La formation E-learning peut être proposée en complément de la formation interne. Le cas échéant, le regroupement de plusieurs candidats, dans un club voisin peut être envisagé.

Les candidats majeurs s'inscrivent sur la plateforme E-learning inffbb « sporteef »

SUIVI DES ARBITRES CLUB :

Si vous utilisez l'E-marque :

- Vous avez désigné votre officiel avant la rencontre dans FBI. Il sera présent dans la rencontre E-marque et validé lors de la saisie de votre résultat dans FBI .
- Vous n'avez pas désigné votre officiel avant la rencontre dans FBI. La mention de votre officiel dans l'E-marque ne sera pas répercutée dans FBI. Vous devez désigner votre officiel dans FBI lors de la saisie du résultat.
- Vous utilisez la feuille de marque papier : la démarche est identique à l'E-marque

EN PIECE JOINTE LA BROCHURE MISE EN PLACE PAR LA FFBB